

## COMMUNIQUE

### SYAHA CAPITAL FCPR

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée

régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

**Siège Social** : Immeuble Lira, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 – Tunis.

La société SYAHA CAPITAL et AMEN BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 avril 2015, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « SYAHA CAPITAL FCPR » d'un montant de 100 000 000 TND.